



PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS DE DIRECTEUR DES SERVICES DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Date(s)	Présentation
<p>Module 1 : Préparation à l'écrit 10 et 11 mars 2026 / 12 et 13 mai 2026 N° Harmonie : 52004798 <i>Les 2 sessions sont indissociables. L'inscription à la première session vaut inscription pour les sessions suivantes.</i></p> <p>Épreuves blanches : <i>Durant la durée de la préparation concours, deux épreuves blanches seront envoyées aux candidats et à réaliser en distanciel aux dates suivantes : 21 avril et 9 juin 2026.</i> <i>Des dates seront fixées pour les retours de copies et les corrections.</i></p> <p>Module 2 : Préparation à l'oral Du 3 au 5 novembre 2026 (accessible uniquement aux agents admissibles) N° Harmonie : 52004958</p> <p>Durée 30heures en présentiel + 2 épreuves blanches <i>(temps à organiser avec le supérieur hiérarchique)</i></p> <p>Lieu : ENPJJ – Site central 16 rue du Curoir, 59100 ROUBAIX</p> <p>École organisatrice : ENPJJ</p> <p>Responsable de session Stéphanie Desbarbieux stephanie.desbarbieux@justice.fr Contact administratif : Secrétariat des formations du Pôle Gouvernance Pg.enpjj-roubaix@justice.fr</p> <p>Public visé Formation ouverte à tout professionnel du ministère de la justice s'engageant à s'inscrire au concours des directeurs de service PJJ pour l'année 2026 (mail d'engagement sur l'honneur à envoyer à la responsable de session).</p> <p>Intervenant(s) Emergence formation</p> <p>Date limite de réception des candidatures Lundi 12 janvier 2026</p>	<p>Les épreuves du concours de directeur de service PJJ, interne, externe et 3^{ème} voie se composent d'un écrit d'admissibilité et de deux oraux au stade de l'admission.</p> <p>L'écrit, pour les candidats internes et externes consiste en une note de synthèse. Pour les candidats au concours 3^{ème} voie, l'écrit consiste en un cas pratique.</p> <p>Les deux oraux consistent en un échange avec le jury sur le parcours professionnel et un exposé à partir d'un cas pratique.</p> <p>Pour la présentation de leur parcours, les candidats transmettent un document support en amont de l'épreuve, nommé RAEP pour le concours interne et 3^{ème} voie ou document parcours personnel et/ou professionnel pour le concours externe.</p> <p>L'ENPJJ prépare à l'ensemble de ces épreuves en deux sessions : l'une consacrée à la préparation de l'écrit et à la formalisation du document support à l'oral (RAEP ou parcours personnel et/ou professionnel), l'autre dédiée aux épreuves orales, pour les candidats admissibles.</p> <p>Les candidats admissibles aux épreuves écrites pourront, de fait, poursuivre la formation de préparation à l'oral. Les candidats admissibles qui n'auraient pas suivi la préparation aux écrits et au RAEP pourront s'inscrire à la session de formation à la préparation de l'oral via Harmonie.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none">• Saisir les enjeux du concours et des différentes épreuves• Acquérir la méthodologie de l'écrit et s'y entraîner• Comprendre la logique d'écriture du parcours (RAEP ou fiche parcours) et rédiger les bases des différentes parties• Préparer l'oral et le dialogue avec un jury• Structurer un cas pratique pour l'exposer <p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none">• Informations réglementaires• Apports méthodologiques et théoriques• Mises en situations (écrit et oral) <p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none">• Entraînements aux épreuves du concours• Travail individuel et de groupe